

Schwätz mat !

La monarchie au Luxembourg

Quel est le rôle d'un grand-duc ou d'une grande-duchesse ?

Depuis 1815, le Luxembourg est dirigé par un grand-duc ou une grande-duchesse. L'État est créé lors du Congrès de Vienne après la victoire sur Napoléon Bonaparte. Jusqu'en 1890, les rois des Pays-Bas gouvernent le Grand-Duché.

L'actuel grand-duc s'appelle Guillaume. Aujourd'hui, son rôle en tant que chef d'État est représentatif. Il représente le Luxembourg lors d'événements officiels, de cérémonies, de missions diplomatiques et de visites d'État de représentant·e·s étranger·ère·s. Il est aussi un symbole de l'unité nationale et de l'indépendance du pays.

Le pouvoir politique est exercé par le gouvernement et le Parlement élu (la Chambre des Députés), où les lois sont adoptées. La Constitution confère toutefois au Grand-Duc de nombreuses attributions, dont :

- la nomination du gouvernement ;
- la signature de traités internationaux ;
- la nomination de fonctionnaires ;
- la promulgation de lois en vue de leur entrée en vigueur ;
- le titre de commandant suprême de l'armée ;
- la possibilité d'accorder une grâce pour des peines prononcées par un tribunal (droit de grâce).

Ces attributions nécessitent toujours l'accord du gouvernement.



Grande-Duchesse
Charlotte
(1896 - 1985)

Grand-Duc Guillaume ©
Maison du Grand-Duc /
Kary Barthelme



La Constitution ne prévoit pas de fonction ni de rôle officiel pour l'épouse du chef d'État. Elle s'engage souvent dans des domaines sociaux, culturels et caritatifs. La Grande-Duchesse Stéphanie apporte par exemple son soutien à la Fondation Cancer, qui vient en aide aux personnes atteintes de cancer et est présidente de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Peut-on concilier monarchie et démocratie ?

La Constitution stipule que le pays est une « démocratie parlementaire ». Le Parlement et le gouvernement sont élus tous les cinq ans. La forme de gouvernement est une « monarchie constitutionnelle ». Le pouvoir est limité par la Constitution, contrairement à ce qui se passe dans une « monarchie absolue », où les souverain·e·s peuvent décider de la politique sans aucun contrôle.

Jeu de devinettes.

Associe correctement les trois chiffres ! 🔍

Nombre de cheffes d'État depuis 1815 :

Nombre de Premières ministres :

Nombre de présidentes de la Chambre des Députés :

Teste toi-même !



L'évolution de la monarchie luxembourgeoise

Monarchie absolue : Le Congrès de Vienne décide la création du Grand-Duché et le donne en possession privée à Guillaume Ier d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas.

Monarchie absolue : Le roi grand-duc Guillaume III impose une Constitution autoritaire.

Dynastie nationale : À la mort de Guillaume III, la couronne des Pays-Bas passe à sa fille Wilhelmine et celle du Grand-Duché à son cousin Adolphe de Nassau-Weilbourg. Les règles de l'époque exigeaient un héritier mâle.

Nouvelle Constitution : réduit les pouvoirs grand-ducaux et acte le rôle déterminant du Gouvernement et du Parlement.



Grand-Duc Adolphe de Nassau-Weilbourg; BNL

1815

1856

1890

2023

1848

1868

1919

Monarchie constitutionnelle : troubles révolutionnaires, le roi grand-duc Guillaume II accepte une Constitution libérale limitant ses droits.

Monarchie constitutionnelle : La Chambre des Députés récupère la plupart des droits perdus, mais le roi grand-duc garde le pouvoir exécutif et reste codétenteur du pouvoir législatif.

Référendum : Abdication de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde à l'issue de la 1ère Guerre mondiale, proclamation infructueuse de la république et référendum en faveur de la monarchie.

Discutez !

Connais-tu d'autres monarchies?

Élaborez ensemble une liste d'arguments : une monarchie a-t-elle sa place à notre époque ? Quels sont les avantages et les inconvénients de cette forme de gouvernement ? Que pensez-vous?

Recherche

Que pensent les partis luxembourgeois de la monarchie ? Existe-t-il des voix critiques ? Et quelles propositions ces partis formulent-ils ?

Pour	Contre